

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par voie de circulation du 5 au 12 décembre 1944 ont été admis :

Joye, P.	ing. rural	Fribourg	Fribourg
Regolati, C.	ing. civil	Mosogno	Tessin
Bompard, C.	ing. méc.	Martigny	Valais
Perrig, C.	ing. forestier	Martigny	Valais
Roten, F.	ing. forestier	Martigny	Valais
Quillet, P.	architecte	Lausanne	Vaud
Decoppet, G.	ing. civil	Lausanne	Vaud
Derron, R.	ing. civil	Lausanne	Vaud
de Goumoens, Alb.	ing. civil	Lonay	Vaud
Zurlinden, R.	ing. électr.	Vevey	Vaud
Chessex, L.	ing. méc.	Bulle	Vaud
Trechsel, M.	ing. méc.	Winterthur	Winterthur
Gut, W.	ing. civil	Mörel	Zurich

Démissions.

Tärcke, W.	architecte	Salenstein	Zurich
Knobel, E.	ing. civil	Zurich	Zurich
Séquin, P.	ing. méc.	Zurich	Zurich

Décès.

Liechti, T.	ing. civil	Berne	Berne
Bodmer, A.	ing. civil	Zurich	Zueich
Kuhn, A.	ing. civil	Zurich	Zurich
Koch, J., dir.	ing. méc.	Schlieren	Zurich

2. Reconstruction.

Le Comité central constate que le financement de l'action prévue par la S. I. A. et la fondation du bureau d'études sont assurés étant donné que les membres intéressés à l'action ont souscrit une somme de 65 000 fr. Il prend connaissance des pourparlers menés par le secrétariat avec le Comité Niesz et les autorités compétentes. Il décide de ne percevoir les montants souscrits qu'une fois l'organisation mise au point, et charge MM. Ed. Choisy, ingénieur, F. Bolens, ingénieur, et J. Tschumi, architecte, de préparer un plan de l'organisation. L'action de la S. I. A. sera entièrement subordonnée à une commission, qui devra encore être nommée par le Comité central.

3. Tractations avec le Service fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central prend acte du résultat des dernières tractations avec le Service fédéral du contrôle des prix et apprend que ce service a renoncé provisoirement à demander une augmentation du facteur de réduction. Les pourparlers avec le Service fédéral du contrôle des prix continuent.

4. Notice annexe au tarif d'honoraires pour travaux d'architecture et tarif d'honoraires pour plans d'aménagement de régions, localités, de quartiers et plans d'extension.

Le Comité central est informé que la commission nommée à cet effet a mis au net ses propositions. Il décide de porter cette notice et ces normes à la connaissance des sections après une dernière vérification.

5. Protection des titres.

Le Comité central prend connaissance des propositions de la Commission de la protection des titres en vue de la création d'une « Chambre technique suisse », qui réaliserait une nouvelle réglementation de la protection des titres. Il décide de transmettre ces propositions à l'Union suisse des techniciens et d'en faire la base des pourparlers ultérieurs.

6. Commission pour la revision du formulaire n° 118 a : « Conditions générales pour l'exécution des travaux d'art et pour les fournitures de matériaux ».

Le Comité central décide de confier la revision du formulaire n° 118 a à une commission formée de MM. A. Sutter, ingénieur en chef, président, H. Blattner, ingénieur en chef, A. Casanova, ingénieur, E. Kæch, ingénieur chef de section, W. Rothpletz, ingénieur, Dr A. Stucky, professeur, Dr h. c. A. Zwygart, ingénieur. Cette commission, qui travaillera en

collaboration avec une délégation de la Société suisse des entrepreneurs et de l'Union suisse des professionnels de la route, cherchera premièrement, d'entente avec la Commission des normes du bâtiment, à fonder en un seul formulaire les formulaires n°s 118 et 118 a.

Le Comité central traite ensuite la question de la revision du Code d'honneur, l'état actuel de l'action pour l'hôtellerie et diverses affaires courantes.

Zurich, le 22 janvier 1945.

Le secrétariat.

DIVERS

Les nouvelles installations de bureaux des Chemins de fer fédéraux.

La Direction du 1^{er} arrondissement des C. F. F. avait invité, le 9 janvier, la presse professionnelle à visiter de récentes améliorations apportées à différents bureaux.

La visite débuta par les bureaux de la réception des marchandises « Petite vitesse », en gare de Genève. La comparaison qui pouvait être faite avec les locaux de l'expédition, où aucune amélioration n'a encore été apportée, est des plus éloquentes. Ici, l'ancienne méthode : petits pupitres inclinés, casiers innombrables, vêtements accrochés aux murs : là, la nouvelle : larges bureaux à l'américaine, classement suspendu, fiches et dossiers dans les socles des bureaux, chaises pivotantes, éclairage individuel, armoires-vestiaires. Sans grands changements aux locaux eux-mêmes, la transformation est cependant profonde. Elle est due, presque entièrement à la normalisation du mobilier.

De semblables améliorations ont été apportées à la recette aux voyageurs et au bureau des renseignements où se délivrent tous les billets circulaires. On put s'en convaincre à la gare de Cornavin.

Nombre de petites gares du réseau ont été également modifiées ces dernières années dans l'intention de simplifier le service et d'économiser le nombre des agents. Ainsi, la station de Vernier-Meyrin, où des travaux de transformation, complétés par une modernisation complète du mobilier ont permis de créer une gare à tous égards modèle.

La visite prévoyait encore un arrêt en gare de Lausanne. Des travaux y sont en cours au bureau des renseignements et à la recette aux voyageurs. C'est sur une plus grande échelle, cette fois, que sont entrepris les travaux, mais le principe en est le même.

Il faut féliciter les C. F. F. d'avoir compris tout l'intérêt de la normalisation dans leurs services internes. Celle-ci a débuté par les imprimés de toute nature, des billets aux bordereaux récapitulatifs du trafic journalier ou mensuel, s'étendant ensuite aux dimensions des casiers, des tiroirs, des armoires. Par ce système, il est désormais possible de stocker d'importantes séries de meubles d'un seul et même type et il devient facile de passer des commandes à des artisans de régions écartées qui peuvent les exécuter en dehors des périodes de fort travail. Un autre avantage réside dans le fait qu'un employé en déplacement provisoire retrouve toujours les mêmes imprimés à la même place.

En résumé, les C. F. F., en administrateurs avisés, appliquent avec succès les méthodes désormais classiques de l'organisation moderne des bureaux qui leur ont permis, dans chacun des cas qui furent présentés, des économies de place et de temps justifiant amplement les travaux entrepris.

V.